

Amendement

N° 046



Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière des 14, 15 et 16 décembre 2020

Rapport n° CR 2020-909

Projet de budget pour 2021

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 – Culture

Investissement

Chapitre 903 : Culture, sports et loisirs

Sous fonction 31 : culture

312 : Activités culturelles et artistiques

Programme : Action en faveur du livre et de la lecture

Création d'une action "Création d'un prix littéraire de la Région Île de France".

Cette action est dotée de 0,030 M€ en AP et autant en CP

Le financement de cet amendement est gagé sur le Chapitre 900 – Services généraux, Sous-fonction 02 – Administration générale, Code fonctionnel 0202- Autres moyens généraux-Action: Travaux

Exposé des motifs :

La Région lance ce prix littéraire parce que les librairies sont des commerces et des lieux essentiels. Parce qu'il en va de la survie de tout un pan de notre culture et de notre économie et parce que le livre est plus que jamais un bien essentiel, la Région contribuera ainsi à l'achat des livres dans toutes les librairies franciliennes avec la création de ce prix littéraire.

Les modalités de sélection de ce prix littéraire sont attribuées aux membres de la Commission permanente et s'appuiera sur un jury d'élus du Conseil régional.

Wallerand de Saint Just

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II : Dispositions relatives aux charges
ANNEXE 9 : Culture
Fonctionnement
Chapitre 933 : Culture, sports et loisirs
Sous-section 31 : Culture
Code fonctionnel 312 : Activités culturelles et artistiques
Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire
Création d'une nouvelle action : Soutien à la nouvelle création

Texte de l'amendement :

Une nouvelle action est créée et abondée comme suit :

	Autorisations d'engagement (M €)	Crédits de Paiement (M €)
<hr/>		
Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire		
<hr/>		
Nouvelle action : Soutien à la nouvelle création	2M€	1M€
<hr/>		

Cet amendement est gagé sur : le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

SOUTENIR LA CRÉATION ÉMERGENTE DANS TOUTE SA DIVERSITÉ

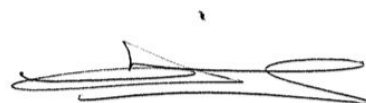
Les élu-es du groupe Alternative Écologiste et Sociale avaient pointé dès la création du dispositif "FoRTE" en juillet 2017 les manques et les oublis de cette nouvelle action.

Si l'accompagnement des talents émergents doit être un axe important de la stratégie culturelle de la Région, il convient de s'assurer de la réelle inclusivité des dispositifs dédiés. Comme cela avait été souligné lors des débats en séance plénière, ce n'est pas le cas pour "FoRte" dont le règlement d'intervention exclut de fait un certain nombre d'esthétiques artistiques et des catégories sociales de la populations plus éloignées du monde artistique et culturel par des critères non aboutis.

Il réduit notamment le périmètre des bénéficiaires de cette aide aux seul-es diplômé-es d'écoles d'art ou de culture, s'interdisant donc le soutien à des autodidactes, et ne permet pas de soutenir l'émergence d'artistes organisé-es en collectifs, groupes musicaux, etc.

Pour construire une offre complémentaire, il est proposé d'affecter une somme équivalente pour créer un dispositif dédié au soutien à la nouvelle création sur l'ensemble du territoire francilien, sans critères de diplômes ou de formation, s'adressant tout particulièrement à des artistes émergeant-es issu-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Présidente du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ghislaine Senée', with a stylized flourish at the end.

Ghislaine Senée

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II : Dispositions relatives aux charges
ANNEXE 9 : Culture
Fonctionnement
Chapitre 933 : Culture, sports et loisirs
Sous-section 31 : Culture
Code fonctionnel 312 : Activités culturelles et artistiques
Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue
Action : Développement de la permanence artistique

Texte de l'amendement :

L'action suivante est abondée des sommes indiquées :

	Autorisations d'engagement (M €)	Crédits de Paiement (M €)
Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	M €	M €
Action : Développement de la permanence artistique	+3 M€	+3 M€

Cet amendement de 3 millions d'euros en AE et de 3 millions d'euros en CP est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

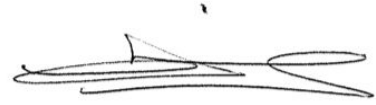
Exposé des motifs :

SOUTENIR LE FOISONNEMENT CULTUREL ET LA CRÉATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANCILIEN

Le renforcement des aides au développement de la permanence artistique et culturelle permettra de toucher un maximum d'acteurs culturels et artistiques, particulièrement fragilisés par la crise, soit en évitant la réduction du nombre de bénéficiaires de ce dispositif, soit en évitant la baisse du montant de leurs subventions. C'est donc un enjeu pour soutenir un certain nombre d'acteurs culturels sur l'ensemble du territoire, fragilisés par la crise de la COVID 19.

L'aide à la permanence artistique, désormais divisée en trois volets (lieux et opérateurs, équipes artistiques professionnelles indépendantes et fabriques de culture), doit bénéficier de moyens suffisamment importants pour remplir les missions qui lui sont confiées, en particulier l'accès de toutes et tous à la culture et la réduction des inégalités territoriales et sociales. Il convient donc de renforcer l'effort qui existait jusque-là en consolidant le budget alloué.

La Présidente du groupe :

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Ghislaine Senée.

Ghislaine Senée

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II - Dispositions relatives aux charges
ANNEXE 9 : Culture
Fonctionnement
Chapitre 933 : Culture, sports et loisirs
Sous-section 31 : Culture
Code fonctionnel 312 : Activités culturelles et artistiques
Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques
Création d'une nouvelle action : Soutien à la digitalisation

Texte de l'amendement :

Une nouvelle action est créée et abondée comme suit :

	Autorisations d'engagement (M €)	Crédits de Paiement (M €)
Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques		
Nouvelle action : Soutien à la digitalisation	2 M€	1 M€

Cet amendement est gagé sur : le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

SOUTIEN À LA DIGITALISATION

La crise de la COVID 19 a plongé dans une situation d'une gravité sans précédent les structures culturelles de la région, comme les théâtres ou les cinémas. Le couvre feu, puis le confinement, ont profondément impacté la manière de fonctionner de ces établissements, qui de fait ont dû adapter, voire arrêter leur programmation.

Afin de soutenir économiquement ces structures, les aider dans la formulation d'une nouvelle offre adaptée au public, au contexte sanitaire, et les soutenir dans la modernisation de leur fonctionnement en reprise d'activité, le groupe Alternative Écologiste et Sociale propose la création d'un fond d'aide à la digitalisation.

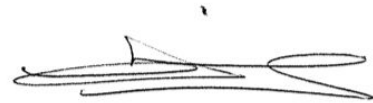
Ce fonds a pour objectif d'accompagner à la création de plateformes numériques, via la formation d'un professionnel, ou la rémunération d'une personne dédiée, permettant de développer les outils de dématérialisation des moyens de paiements, de vente à distance, de diffusion de l'offre.

L'accompagnement proposé prendra la forme :

- De diagnostics numériques suivis d'un plan d'action.
- De formations-actions animées par des experts, au sein desquelles chaque parcours répondra à un besoin concret et permettra d'expérimenter un usage ou une solution numérique.
- D'une campagne « grand public » de sensibilisation à l'intérêt de la transformation numérique.

Il est donc proposé la création de cette nouvelle action d'un montant de 2 M€.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée

Conseil régional

Groupe *Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France*

Groupe *Ensemble, l'Île-de-France*

Groupe *Alternative Écologiste et Sociale*

Groupe *FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme*

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 : Culture

Investissement

Chapitre 903 : Culture, sports et loisirs

Sous-section 31 : Culture

Code fonctionnel 312 : Activités culturelles et artistiques

Programme HP312-015 : Fonds d'investissement pour la culture

Texte de l'amendement :

L'action « Fonds régional de soutien pour la création de la Cité des Outre-Mer » est créée et dotée de 1M€ en AE et 1M€ en CP.

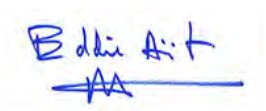
Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme HP821-001/PR821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs :

Pour un soutien régional à la création de la Cité des Outre-mer

L'installation d'une Cité des Outre-Mer à Paris constitue une promesse récurrente des autorités politiques depuis plus de vingt ans. Elle est destinée à mettre en valeur l'histoire, la mémoire et les cultures des outre-mers. Ce lieu de découverte et de mise en valeur des territoires ultramarins est d'autant plus important pour les 900 000 à 1 100 000 ultramarins qui résident aujourd'hui dans l'Hexagone, dont 60 % en région parisienne. Le 17 mars 2017, une étape a été franchie avec l'inauguration symbolique et la transmission au Conseil d'État du décret portant création de l'établissement public de la Cité des Outre-Mer.

Depuis, le dossier est en souffrance, même si des annonces ont été faites laissant espérer que cette structure soit belle et bien créée en 2020, ce qui n'a malheureusement pas été le cas. La Présidente de Région s'étant engagée durant la campagne régionale à faire aboutir ce projet, nous demandons donc que soit créé un « Fonds de soutien pour la création de la Cité des Outre-Mer » afin d'accélérer le processus en cours. C'est le sens de cet amendement.




Eddie Aït



Maxime des
Gayets



Ghislaine Senée



Céline Malaisé

Conseil régional

Groupe *Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France*

Groupe *Ensemble, l'Île-de-France*

Groupe *Alternative Écologiste et Sociale*

Groupe *FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme*

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 : Culture

Fonctionnement

Chapitre 933 : Culture, sports et loisirs

Sous-section 31 : Culture

Code fonctionnel 312 : Activités culturelles et artistiques

Programme HP312-005 : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue

Texte de l'amendement :

L'action « Fonds régional d'urgence de soutien aux intermittents du spectacle » est créée et dotée de 5M€ en AE et 5M€ en CP.

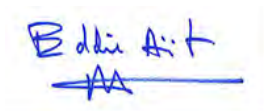
Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 « Communication institutionnelle ».

Exposé des motifs :

Un fonds régional d'urgence pour soutenir les intermittents du spectacle

La pandémie due au COVID-19 confronte le monde du spectacle à une situation inédite. Si de nombreuses aides ont été apportées aux différents secteurs culturels, les intermittents n'ont quant à eux pas pu bénéficier d'aides directes de la part du Conseil régional. En effet, celles-ci sont principalement des aides versées aux structures culturelles. Malgré ces aides, nombreuses sont les activités qui sont annulées ou reportées, privant ainsi tous les individus relevant du statut d'intermittent de revenus et de cotisations sociales indispensables.

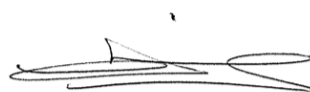
C'est pourquoi nous proposons par cet amendement la création d'un fonds d'urgence pour les personnes qui font vivre la culture en Île-de-France. Nombreux sont ceux qui souhaitent reprendre leurs activités, notamment celles qui ne nécessitent pas la présence de public (répétitions, tournages, enregistrements, etc.), il nous faut donc leur en apporter les moyens. Ce fonds vise également à leur apporter un soutien financier ponctuel afin de faire face aux urgences de la vie quotidienne auxquelles ils sont confrontés.



Eddie Aït



Maxime des
Gayets



Ghislaine Senée



Céline Malaisé

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 – Culture (CR 2020-909)

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-section 31 – Culture

Programme HP312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue »

Action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine des arts de la scène »

Texte de l'amendement :

L'action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine des arts de la scène » est abondée de 6 M€ en autorisations d'engagement et en crédit de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES”

POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOU·TE·S : DES MÉDIATEUR·TRICE·S CULTUREL·LE·S DANS TOUS LES LYCÉES

Le groupe Front de gauche considère que l'éducation artistique et culturelle est un élément essentiel à développer dans le cadre d'une politique culturelle régionale volontariste.

Au-delà des seules paroles, le passage à l'acte financier est important. Si la Région souhaite être à la hauteur au niveau culturel et artistique pour ses lycéen·ne·s, elle doit voir plus grand et porter plus d'ambition.

Compte tenu du succès des médiateur·trice·s dans les lycées qui les ont accueillis, de la qualité des projets qui y ont été développés et des difficultés une fois qu'ils·elles quittent les établissements de mener à bien les projets, nous considérons qu'il est indispensable que ces postes soient multipliés afin qu'à terme chaque lycée puisse bénéficier d'une telle personne ressource.

C'est pourquoi nous demandons la création de 450 postes de médiateur·trice·s sur trois ans afin, qu'à terme, un poste de médiateur soit créé dans chaque lycée public francilien.

Pour ce qui concerne l'année 2021, le montant affecté ici (6M€) doit permettre la création de 150 postes, afin qu'au moins un tiers des lycées publics franciliens puisse bénéficier d'un médiateur à dans l'établissement.

Ces médiateur·trice·s sauront donner à l'éducation artistique et culturelle une véritable ambition francilienne. La culture est un vrai levier pour agir contre les crises et notamment celle qui traverse l'exercice de la citoyenneté car elle participe chez les jeunes à la création d'un esprit critique et porte, de manière inhérente, des valeurs émancipatrices.

Céline MALAÏSÉ



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 – Culture (CR 2020-909)

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-section 31 – Culture

Programme HP312-008 « Actions en faveur du livre et de la lecture »

Action « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle »

Texte de l'amendement :

L'action « Construction et aménagement de médiathèques » est abondée de 23 M€ en autorisations de programme et crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 903 - Culture, sports et loisirs, Sous-fonction 31 - Culture, code fonctionnel 313 - Patrimoine, Programme HP313-004 « Développement du patrimoine en région ».

Exposé des motifs :

“PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE”

INVESTIR DANS LES MÉDIATHÈQUES, PREMIÈRE PORTE D'ENTRÉE À LA CULTURE ET AUX ARTS

Durant quatre budgets successifs, l'exécutif régional a divisé par deux le budget consacré au programme de Construction et aménagement de médiathèques, passant de 13,9 M€ d'autorisations de programme en 2015 sous la précédente majorité à 6,2 M€, soit 23 M€ de baisse cumulée et d'économie faite sur le dos des collectivités locales et de l'accès des Franciliens à la lecture et à la culture.

Pourtant, l'inspection générale des Bibliothèques rappelle que « *le rôle des aides financières du Conseil régional aux côtés de celle de l'État est déterminant dans la construction des médiathèques* ». Et comme le pointe très justement le CESER dans son avis sur Les moyens de lutter contre les disparités territoriales en matière d'accès à la culture, « *la priorité à donner à une politique de proximité est de construire des bibliothèques/médiathèques* ».

Les médiathèques sont la première porte d'entrée à la culture et aux arts et figurent en tête des équipements culturels les plus fréquentés par les Français. Elles constituent une offre de service public essentielle à l'animation sociale et culturelle sur l'ensemble des territoires ruraux et urbains. Pour cela, son maillage devrait être plus fin encore afin de répondre à l'ensemble des Franciliens.

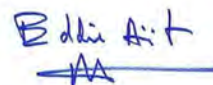
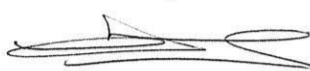
Le travail à engager sur ce secteur, surtout en termes d'investissement, est si important qu'il impose cet abondement de rattrapage d'un “mandat de temps perdu” de 23 M€.

Céline MALAISÉ

Maxime des GAYETS

Ghislaine SENÉE

Eddie AÏT



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 – Culture (CR 2020-909)

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-section 31 – Culture

Programme HP 312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue » **Action**
« Développement de la permanence artistique »

Texte de l'amendement :

L'action « Développement de la permanence artistique » est abondée de 6 M€ en AP et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

FACE À LA CRISE, ÊTRE AUX CÔTÉS DE LA CULTURE : SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE RICHE ET BOUILLONNANTE

Librairies, musées, cinémas, salles de spectacle, théâtres, bibliothèques, festivals... le rideau s'est baissé au printemps puis à l'automne sur tous les lieux et manifestations culturels, anéantis par la crise sanitaire et désormais tétanisés par l'absence de perspective claire sur un calendrier, les modalités et la pérennité de réouverture. La politique culturelle de la Région se doit d'apporter des réponses à cette situation inédite pour sauver le foisonnement créatif francilien et préserver l'apport économique, très important en Ile-de-France, du secteur de la culture.

Dans ce contexte, le budget attribué aux permanences artistiques et culturelles, identiques à celles de l'année dernière, passent complètement à côté d'un nécessaire plan de relance culturelle. Depuis 4 ans, ce budget ne répond pas de manière satisfaisante, faute de crédits suffisants, aux nombreuses demandes de compagnies, lieux et structures. Ils défendent pourtant des projets riches dans les formes artistiques qu'ils développent qu'en termes de territoires, ruraux ou urbains, en petite ou grande couronne, dans lesquels ils s'inscrivent.

En matière de spectacle vivant, ce dispositif est celui qui permet le mieux à l'institution régionale d'aider les structures pour mener à terme leurs projets.

L'économie des structures culturelles est aujourd'hui en péril pour un grand nombre et le rôle des collectivités publiques est encore plus essentiel pour la survie d'un pan entier de ce paysage artistique. Il est du ressort de notre collectivité de contribuer à les sauver et à porter une plus grande ambition aux compagnies et structures qui font la richesse de notre région en abondant de 6 Millions € en CP et en AP le soutien aux permanences artistiques et culturelles.

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ



Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 – Culture (CR 2020-909)

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-section 31 – Culture

Programme HP 311-001 « Aménagement des structures d'accueil »

Action « Conservatoires et écoles de musique contrôlées »

Texte de l'amendement :

L'action « Conservatoires et écoles de musique contrôlées » est abondée de 3M€ en autorisations de programme et en crédit de programme

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

Exposé des motifs :

“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES”

DÉVELOPPER LES CONSERVATOIRES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

Les conservatoires et écoles de musiques maillent notre territoire culturel comme peu d'autres structures en permettant une démocratisation, dès le plus jeune âge, de l'accès aux pratiques artistiques dont la Région doit être pleinement actrice en respectant les objectifs et critères fixés par le SDRIF.

Ces mêmes structures connaissent parallèlement de singulières difficultés financières ; la vétusté de nombre d'entre elles devrait d'ailleurs alarmer notre institution, en particulier dans les quartiers les plus populaires de notre région.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'abonder cette enveloppe de manière à ce que les travaux nécessaires puissent être engagés et les retards accumulés dans ces quartiers puissent être rattrapés au plus vite.

Par ailleurs, nous notons que le taux d'affectation de cette ligne budgétaire est, comme chaque année, en sur-exécution (134% en AP); ce qui prouve bien le besoin des collectivités d'être appuyées dans leurs démarches.

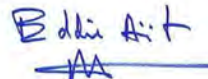
Pour nous, une Région qui agit contre les crises et notamment la crise sociale est une région qui doit être aux côtés du monde de la culture car réduire les inégalités d'accès aux équipements culturels participe à la résorption des inégalités en général.

Céline MALAÏSÉ

Maxime des GAYETS

Ghislaine SENÉE

Eddie AÏT



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 – Culture (CR 2020-909)

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-section 31 – Culture

Programme HP 312-008 « Aide au livre et à la lecture »

Texte de l'amendement :

Le programme « Aide au livre et à la lecture » est abondée de 3,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédit de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

Exposé des motifs :

“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES” :

POUR UNE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOU·TE·S :
DOUBLER LES AIDES A LA LECTURE

Le groupe Front de gauche considère que l'éducation artistique et culturelle est un élément essentiel à développer dans le cadre d'une politique culturelle régionale volontariste.

Au-delà des seules paroles, le passage à l'acte financier est important. C'est pourquoi nous demandons le doublement de ces aides à la lecture qui sont souvent la première porte d'entrée à la culture.

Pour le groupe Front de gauche, une région qui agit contre les crises et notamment la crise sociale est une région qui doit être aux côtés du monde de la culture car réduire les inégalités d'accès à la culture participe à la résorption des inégalités en général.

Céline MALAÏSÉ



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 9 : Culture
Fonctionnement
Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs »
Sous-section 31 « Culture »
Code Fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques »
Programme HP312-013 « Soutien culturel pluridisciplinaire »

Texte de l'amendement :

Une nouvelle action « Covid19 – Soutien aux acteurs culturels régionaux » est créée.

L'action est dotée de 3M€ en AE et de 3M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Le secteur de la Culture a été lourdement frappé par les conséquences économiques de la crise sanitaire, et continuera à en subir les conséquences pendant longtemps. Des mesures ont été annoncées par l'Etat pour accompagner au mieux les acteurs culturels, la Région Île-de-France a également mis en place une aide d'urgence au sein du Programme "Aide au livre et à la lecture".

Le BP 2021 qui nous est présenté, ne prévoit toutefois pas de crédits supplémentaires par rapport au BP 2020 pour ce programme, comme si la crise était derrière nous. Par ailleurs, plusieurs acteurs ne bénéficient pas, ou pas assez des dispositifs d'urgence, c'est pourquoi cet amendement propose la création d'une nouvelle action, qui puisse accompagner les acteurs culturels dans leur diversité, et qui ne viennent pas empiéter sur la politique régionale en faveur du livre et de la lecture.


Cette action accompagnera à la fois les acteurs de droit privé (théâtres, cinémas, librairies, galeries, boîtes de nuit, salles de concert...) qui rencontrent des difficultés de trésorerie liées à leurs charges, mais également les collectivités gestionnaires d'équipements culturels en régie, qui sont exclues des dispositifs actuels.



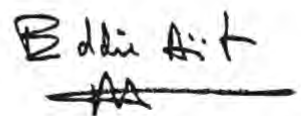
Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme



Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale



Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Écologistes et progressistes
pour l'Île-de-France